

Assemblée communale du 25 mars 2026, 20.00 h, Centre visiteurs Mont Terri, Saint-Ursanne

Président : Nicolas Paupe, Président

Scrutateurs : Christian Fehr et Pascal Guerry sont nommés scrutateurs.

Présents : 34 personnes sont présentes.

Il est rappelé que les citoyens qui souhaitent s'exprimer ne prendront la parole qu'une fois qu'elle leur sera accordée et s'exprimeront objectivement et le plus brièvement possible sans s'écarter de la question. En outre, les sujets ayant un caractère personnel plutôt que collectif ne seront pas traités en Assemblée et devront être transmis directement au Conseiller en charge du dossier ou à l'administration. Il précise encore que les personnes directement concernées par un sujet à l'ordre du jour devront quitter la salle.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 11 décembre 2025.
2. Discuter et voter la nouvelle Convention réglant les modalités de répartition des produits de la fiscalité entre les communes membres de la Société d'équipement régionale d'Ajoie et du Clos du Doubs (SEDRAC) et prévoyant une contribution de fr. 25'000.—; donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et définir les modalités de paiement.
3. Prendre connaissance et approuver le projet de réfection de la route de Châtillon; voter le crédit de fr. 200'000.-- nécessaires aux travaux et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et cas échéant consolider l'emprunt.
4. Prendre connaissance et approuver le projet de sylviculture en forêt protectrice prioritaire; voter le crédit de fr. 200'000.-- nécessaires aux travaux et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement.
5. Décider la vente de la parcelle No 1219, Sur Prègne, Epauvillers, à Luca Libralesso, Courtételle
6. Informations communales : rénovation de l'école de Saint-Ursanne
7. Divers.

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 11 décembre 2025 est approuvé.

2. Convention SEDRAC

Yves Charmillot, Maire, présente le dossier. Il est accompagné de Jérémy Huber, secrétaire de la SEDRAC. Créée en 1980, la société d'équipement et de développement de la région Ajoie et Clos du Doubs (SEDRAC) a pour objectif le développement des zones industrielles dans le district. A l'époque, Saint-Ursanne avait contribué à hauteur de fr. 50'000.— et reçoit depuis une part d'impôt des personnes morales concernées proportionnelle à son apport. Considérant l'évolution de la situation (législative, développement et mode de fonctionnement de la SEDRAC), la convention originelle doit aujourd'hui être adaptée.

L'entrée en matière est approuvée.

Jérémy Huber explique les motifs ayant conduit à la modification de la convention. Il en présente l'organigramme et explique les adaptations proposées. Le principal changement consiste à retenir la population comme critère de répartition des contributions et des parts d'impôts. Ainsi, l'apport des communes doit être adapté, en l'occurrence par un complément à hauteur de fr. 24'963.35 pour Clos du Doubs. En contrepartie, notre part sur les impôts des personnes morales concernées augmentera. Sur la base de l'exercice 2024, cela représenterait un complément de fr. 4'315.— pour atteindre fr. 12'962.--.

M. Huber présente encore les zones industrielles concernées existantes et projetées à Courgenay, Boncourt, Bure, Alle et Porrentruy.

Yves Charmillot argumente le préavis favorable du Conseil communal à la nouvelle convention : le complément financier pourra être payé en 1 versement avec les liquidités et apportera dès l'année fiscale 2026, soit l'année civile 2028, une augmentation de la quote-part de fiscalité pour Clos du Doubs. En outre, l'extension des zones SEDRAC devrait accroître encore les recettes fiscales à terme. Il ajoute que l'Assemblée de la SEDRAC a adopté la convention le 4 mars dernier et qu'à ce jour 14 des 19 communes du district l'ont déjà ratifiée.

La commission des finances a préavisé favorablement le projet.

La discussion est ouverte.

M. Huber explique que la quotité d'impôt applicable aux entreprises est celle de leur commune siège et n'est pas fixée par la SEDRAC.

M. Huber indique que les friches industrielles sont recensées dans les documents officiels du Canton, y compris la friche Thécla, à Saint-Ursanne. Il précise que la SEDRAC n'intervient dans ce domaine que sur demande des communes concernées.

Au vote, l'Assemblée communale approuve ce point de l'ordre du jour tel que présenté à la majorité des personnes présentes, sans avis contraire.

### 3. Réfection route de Châtillon

Romain Theurillat, Conseiller communal, présente le dossier. Il rappelle le déracinement d'un arbre sous la route de Châtillon en février 2025 et l'intervention urgente mais provisoire réalisée pour stopper le risque d'effondrement de la chaussée. En parallèle, un mandat a été confié à un bureau d'ingénieurs pour étudier un assainissement pérenne. Il s'agit aujourd'hui de voter l'exécution de ces travaux.

L'entrée en matière est approuvée.

M. Theurillat présente l'endroit concerné, à mi-chemin environ du chemin reliant la route cantonale d'Epauvillers et la ferme de Châtillon.

Le coût des travaux, y compris la réfection du réseau d'eau potable, l'aménagement d'un accès provisoire pour la durée du chantier et les honoraires, est devisé à fr. 200'000.--, crédit porté à l'ordre du jour.

Le Conseil communal dépose un amendement en vue de compléter le crédit à voter en y intégrant les coûts de l'intervention urgente et provisoire (fr. 14'500.--), de l'étude d'assainissement pérenne (fr. 17'000.--) et une réserve pour le chemin provisoire (fr. 5'000.--). Le complément de crédit est arrondi à fr. 40'000.--, portant le crédit total à voter à fr. 240'000.--.

Ce complément permettra d'intégrer à la demande de subventions l'ensemble des coûts engagés pour ce dossier, y compris les interventions initiales et l'étude.

Le financement sera assuré par des subventions cantonales et fédérales de 52 %, portant le coût net à charge de la commune à fr. 115'000.--, financés en principe par les liquidités. Cela engendrera un coût annuel d'amortissement de 2'300.--, supporté par la taxe, respectivement par le fonds d'entretien des chemins ruraux.

M. Theurillat ajoute qu'il aurait été possible d'augmenter le taux de subvention à 62 % en constituant un projet intégrant plusieurs chemins, à l'instar du projet REP 2023. Toutefois, un projet prévoyant la réfection d'autres tronçons n'est pas prêt et l'ensemble des parties ont confirmé l'urgence d'une intervention sur le chemin de Châtillon, de sorte qu'un report n'était pas opportun. En l'occurrence, les aspects sécuritaires ont primé sur les finances.

Les travaux nécessiteront une fermeture de la route durant 3 mois impliquant, comme déjà mentionné, la nécessité de réaliser un accès temporaire en utilisant un chemin existant.

Le projet a obtenu un préavis favorable de l'office de l'environnement (pour les aspects environnementaux), des commissions des travaux publics et des finances, ainsi que des propriétaires – exploitants du domaine de Châtillon.

La discussion est ouverte.

Romain Theurillat confirme que l'accès temporaire sera aménagé sur une piste existante.

Philippe Burket explique que la charge financière annuelle de fr. 2'300.— pourra être absorbée sur le reliquat positif annuel du financement spécial, de l'ordre de fr. 12'000.— selon le budget 2026.

L'amendement du Conseil communal est soumis au vote et approuvé à la majorité des personnes présentes sans avis contraire.

Au vote, l'Assemblée communale approuve ce point de l'ordre du jour avec l'amendement précité à la majorité des personnes présentes, sans avis contraire.

#### 4. Sylviculture en forêt protectrice

René Altermath, Conseiller communal, présente le dossier. Le projet concerne des travaux en forêts protectrices prioritaires, menées en coordination avec le Canton dans le cadre de programmes pluriannuels. Le dernier projet a été porté par le Triage forestier Terridoubs et le prochain doit être décidé par Clos du Doubs.

L'entrée en matière est approuvée.

M. Altermath explique que les travaux ont pour but d'améliorer la sécurité des personnes, des biens et des infrastructures en renforçant l'effet protecteur de la forêt contre les dangers naturels (chute de pierres, glissement de terrain et érosion principalement). La responsabilité des travaux incombe au Triage, c'est-à-dire à la commune de Clos du Doubs. Les coûts sont subventionnés et le solde restant est financé par le tiers bénéficiaire des travaux.

Il s'agit ici de définir un crédit-cadre pour la période 2026-2028, qui engage la commune à réaliser des travaux tout en limitant le coût au montant voté d'une part et, d'autre part, le Canton à garantir les subventions pour les dépenses annoncées.

Les interventions sont adaptées selon les besoins et le type de danger à prévenir. Les endroits seront définis en fonction de l'urgence et de l'état de la forêt, d'entente entre le Canton et le garde de Triage. Des secteurs sont déjà identifiés dans les secteurs de Ocourt – Monturban et de Bel'Oiseau à Saint-Ursanne, tous deux en faveur de la route cantonale.

Le crédit proposé est de fr. 200'000.— et bénéficiera de subventions à hauteur de 80 %. Le solde, soit fr. 40'000.—, sera couvert par la vente du bois et la participation des tiers bénéficiaires (principalement les routes cantonales). Une participation communale interviendra uniquement si la commune est tiers bénéficiaire. Il précise que pour la période 2023-2025, notre charge s'est montée à fr. 4'500.— environ.

Le projet offre plusieurs avantages. Il permet de maintenir une qualité élevée des forêts de Clos du Doubs, d'améliorer la fonction de protection contre les dangers naturels et d'augmenter la sécurité des habitants et des usagers. Par ailleurs, il n'engendre aucun coût pour le Triage et implique une contribution de la commune que si nous sommes bénéficiaires des travaux.

La commission des finances a préavisé favorablement le projet.

La discussion est ouverte.

Un citoyen confirme que le secteur de Monturban – Ocourt présente un réel danger en raison du mauvais état sanitaire des arbres. René Altermath indique que les travaux dans ce secteur sont prévus encore fin mars 2026. Il ajoute que l'état des forêts nécessite des interventions plutôt à caractère urgent pour résoudre les dangers et ne laisse pas de temps ni de moyen pour réaliser des travaux d'anticipation des risques.

M. Altermath précise qu'aucune plantation d'arbres n'est prévue mais que les travaux réalisés favorisent le rajeunissement des plantations notamment.

Au vote, l'Assemblée communale approuve ce point de l'ordre du jour tel que présenté à la majorité des personnes présentes, sans avis contraire.

#### 5. Vente parcelle 1219, Epauvillers

Alicia Girardin, Conseillère communale, présente le dossier. il s'agit de statuer sur la vente de la parcelle 1219, Epauvillers, en faveur de Luca Librallesso, de Courtételle.

L'entrée en matière est approuvée.

La vente se détaille ainsi :

- **Acquéreurs** : Librallesso Luca, Courtételle (et son épouse)
- **Parcelle** : n°1219
- **Surface** : 1'021 m<sup>2</sup>
- **Prix** : fr. 40.--/m<sup>2</sup>
- **Abornement** : fr. 600.-- ; forfait
- **Droit de réméré** : 2 ans
- **Frais d'acte** : à charge de l'acquéreur
- **Condition particulière** : résidence principale

La discussion est ouverte mais n'est pas sollicitée.

Au vote, l'Assemblée communale approuve ce point de l'ordre du jour tel que présenté à la majorité des personnes présentes, sans avis contraire.

#### 6. Informations communales

Landry Paupe communique des informations concernant le dossier de rénovation de l'école de Saint-Ursanne, conformément au souhait exprimé lors de la dernière Assemblée communale.

Il rapporte les travaux déjà réalisés, en particulier la démolition des parties nord et des éléments de la structure à modifier, la réalisation des réseaux des canalisations ainsi que des pieux de fondation, les radiers et murs en béton du rez-de-chaussée. Les échafaudages sont également installés depuis quelques temps.

Il explique également que des creusages plus profonds ont été nécessaires pour atteindre le bon terrain nécessaire aux appuis des micropieux. La découverte d'une source d'eau dans les sous-sols a nécessité une intervention pour canaliser et étanchéiser le secteur. Les températures négatives en fin d'année ont ralenti l'avancement des travaux et contraint à reporter le bétonnage. De plus, les pieds de façades étant différents d'une façade à l'autre, il a fallu adapter le concept d'isolation des socles.

Durant les prochains mois, les travaux consisteront principalement à terminer les murs de l'étage, à la déconstruction de la couverture nord puis à la pose de la nouvelle couverture. La pose des fenêtres est planifiée pour mai-juin. Les parois intérieures sont prévues en juin et l'exécution des chapes pour juillet prochain.

Les quelques soucis rencontrés ont engendré des dépassements de l'ordre de fr. 20'000.--. De plus, le choix d'utiliser du bois indigène, bien qu'il engendre un surcoût, permettra de financer cette partie des travaux par le biais des fonds forestiers. L'adjudication des travaux s'est faite jusqu'à présent (env. 85-90 % du total) sans dépassement par rapport au crédit voté. Le déménagement reste prévu pour Pâques 2027. Landry Paupe assure que les Autorités veillent à un suivi régulier et strict des coûts du chantier.

#### 7. Divers

Les Autorités rappellent qu'elles avaient renoncé à éclairer la statue d'Ursanne et son Ours, au moment de sa réalisation. Il est précisé que les conduites nécessaires sont déjà posées. A la demande de citoyens, Yves Charmillot s'engage à réexaminer au Conseil la question de l'illumination de cette statue.

Une citoyenne s'étonne des mesures mises en place au magasin Coop pour la récupération des plastiques (les bacs sont parfois insuffisants) et du manque d'informations disponibles, notamment sur ce qui peut effectivement être collecté. Mireille Simon rappelle que la Coop est compétente pour définir les moyens mis à disposition pour la collecte des déchets. Elle précise également que le magasin assure à sa convenance l'élimination ainsi que le tri des plastiques dans le cadre des dispositions légales. Selon certains citoyens, le

magasin Landi aurait aussi instauré des restrictions, respectivement des limites, concernant les types de plastiques récupérés.

Il est proposé d'organiser une rencontre entre citoyens et agriculteurs afin d'échanger les connaissances et les bonnes pratiques concernant la plantation des haies, qui sont favorables à la biodiversité. René Altermath rappelle que chaque agriculteur dispose de sa sensibilité propre sur ce thème. Il précise que plusieurs organismes sont déjà actifs pour promouvoir la plantation de haies, notamment auprès des agriculteurs. Des contacts entre privés et agriculteurs pourraient être pris via la section locale d'Agrijura, que les personnes intéressées pourront contacter à leur convenance.

Une personne invite la commune à développer une vision globale des mesures d'éclairage public à l'échelle du territoire. Romain Theurillat explique que le renouvellement de l'éclairage est en cours sur l'ensemble du territoire, pour le passage au LED. Toutefois, les commandes passées auprès de BKW subissent un retard de livraison de matériel, notamment pour le secteur d'Epauvillers. Le système d'éclairage dynamique est prévu partout avec à terme la possibilité de le piloter par la commune. La commune ne peut par contre pas intervenir sur les éclairages privés.

Alicia Girardin confirme que le Conseil envisage d'augmenter le prix de vente des terrains à bâtir d'Epauvillers de fr. 40.— à fr. 90.—, notamment dans le cadre de la révision du PAL. Il est rappelé que l'Assemblée avait, à l'époque, fixé globalement le prix des terrains à bâtir communaux et qu'elle devra, d'une manière ou d'une autre, se prononcer à nouveau sur de nouveaux tarifs.

Une citoyenne demande au Conseil d'examiner l'opportunité de poser la couche de finition dans le lotissement Sur Prègne, à Epauvillers.

Yves Charmillot explique que les Autorités communales ont reçu les représentants de la Poste pour discuter de l'avenir du guichet postal de Saint-Ursanne et qu'elles se prononceront sur le sujet prochainement.

Une citoyenne craint une perte de qualité du paysage et de vie en cas de développement des zones à bâtir. Il est rappelé que les critères de mise en zone à bâtir sont définis par le Canton et sont plutôt strictes, ce qui limite les possibilités et risques d'extensions exagérées de la zone à bâtir. Il est ajouté que les surfaces à bâtir actuellement sont fortement revues à la baisse avec la révision du plan d'aménagement local.

La parole n'étant plus demandée, le président lève l'Assemblée à 21.20 heures.

## **ASSEMBLEE COMMUNALE DE CLOS DU DOUBS**

Le président

Le Secrétaire

Nicolas Paupe

Philippe Burket